

2019

**Pour toute information communiquez
avec le Service des travaux publics au
819 275-2929 poste 221**

BACS NOIRS
 Déchets

BACS BRUNS

Mettre les matières en vrac ou dans des
sacs de papier seulement
Ça se mange? ou c'est une partie de
quelque chose qui se mange
C'est en papier ou en carton? propre ou
souillé, non ciré (essuie-tout, mouchoirs)
C'est un résidu de jardin? herbes,
feuilles mortes, petites branches

BACS VERTS

Matières recyclables :
 contenants propres, retirer les bouchons,
métal et aluminium, sacs et pellicules de
plastique (remplir un sac transparent de
sacs), plastique #1, #2, #3, #4, #5 et #7,
verre, contenants de lait, fibres propres,
papier bureau, journal, carton, etc.

- Pas de cendres chaudes dans les bacs
- Capacité maximum des bacs : 100 kg (220 lb)
- Seuls les bacs autorisés seront ramassés
- Les bacs trop lourds ne seront pas ramassés
- Les déchets qui ne sont pas dans les bacs ne seront pas ramassés

Liens utiles

www.ridr.qc.ca
www.recyclermeselectroniques.ca/qc
www.appelarecycler.ca/trouvez-centre

DÉCHETS VOLUMINEUX

Matières acceptées

Tous les mobiliers, réservoir à eau chaude, cuisinière,
laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, branches d'arbre d'une
longueur maximum de 1 mètre et de 25 kg, le tout attaché,
1 mètre cube de matériaux de construction, le tout facile
à manipuler.

Matières non acceptées

Les matières suivantes ne seront pas ramassées :

Les résidus domestiques dangereux (RRD) tels que les
huiles usagées et les filtres, les peintures, les batteries
d'automobile, les solvants, les pesticides de jardin, les
produits de nettoyage, les médicaments, les piles, les colles,
les bonbonnes de propane, etc.

Les **appareils électroniques désuets** tels que les
téléviseurs, les ordinateurs, les imprimantes, les micro-ondes,
etc., doivent être apportés dans un point de dépôt officiel ou à
la RIDR au 688, chemin du Parc-Industriel.

La vitre et le bardeau, les pneus avec ou sans jante, les
appareils contenant des halocarbures (fréon) tels que les
réfrigérateurs, les climatiseurs, les distributeurs à eau et
les congélateurs doivent être apportés à la RIDR au
688, chemin du Parc-Industriel.

RÉCUPÉRATION DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Matières acceptées	Adresse
Peinture usagée et contenants de peinture vides en métal	Garage municipal 1500, chemin du Rapide Garage municipal 967, rue Brisebois Rona Deslongchamps 400, rue L'Annonciation Sud Centre de rénovation Sainte-Véronique inc. 1506, boul. Fernand-Lafontaine
Batteries d'auto et bonbonnes de propane	Garage municipal 1500, chemin du Rapide Garage municipal 967, rue Brisebois
Petites piles alcalines ou rechargeables, cartouches d'encre et cellulaires	Hôtel de ville 25, rue L'Annonciation Sud Bibliothèque municipale 230, rue L'Annonciation Sud CSCVR 1550, chemin du Rapide Bureau municipal 2169, boul. Fernand-Lafontaine Bibliothèque municipale 2167, boul. Fernand-Lafontaine
Médicaments périmés et vials vides	Pharmacie Jean Coutu 722, rue L'Annonciation Nord Familiprix 1389, rue L'Annonciation Sud
Ampoules fluocompactes et tubes de néon (non brisés)	Centre de rénovation Sainte-Véronique inc. 1506, boul. Fernand-Lafontaine

LA RIDR RÉCUPÈRE VOTRE POLYSTYRÈNE (STYROMOUSSE)

Une tonne de polystyrène occupe la place d'environ 30 tonnes de déchets compactés dans le site d'enfouissement et prend des centaines d'années à se décomposer.

Le polystyrène (plastique 6) communément appelé « styromousse » n'est pas accepté dans la collecte sélective des matières recyclables (bac vert) et se retrouve à l'enfouissement. Pour qu'il soit récupéré, apportez-le à l'écocentre de la RIDR. Seuls les contenants alimentaires propres en styromousse peuvent être apportés aux garages municipaux secteur L'Annonciation et secteur Sainte-Véronique.

CALENDRIER DES COLLECTES 2019

Les lundis → secteur Marchand

Les mardis → secteur Sainte-Véronique

Les mercredis → secteur L'Annonciation

JANVIER 2019						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER 2019						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS 2019						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL 2019						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI 2019						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN 2019						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET 2019						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT 2019						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 2019						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE 2019						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2019						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2019						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Collectes des bacs noirs seulement

Collectes des bacs bruns et des bacs verts

Collectes des bacs bruns et des bacs noirs

Collectes des déchets volumineux

20, 21 et 22 mai - 9, 10 et 11 septembre

Collectes des sapins de Noël - 7, 8 et 9 janvier

De novembre à avril, la collecte des bacs bruns et des bacs verts sera effectuée ensemble et aux deux semaines. La collecte des bacs noirs sera effectuée aux quatre semaines et ne sera jumelée à aucune autre collecte de bac.

Du début mai à la fin d'octobre, la collecte des bacs bruns et des bacs verts sera effectuée ensemble aux deux semaines et la collecte des bacs bruns et des bacs noirs sera effectuée ensemble également les deux autres semaines, les bacs bruns seront donc ramassés toutes les semaines.

De novembre à avril et débutant la semaine du 11 novembre, la collecte des bacs bruns et des bacs verts sera effectuée ensemble et aux deux semaines. La collecte des bacs noirs sera effectuée aux quatre semaines et ne sera jumelée à aucune autre collecte de bac.